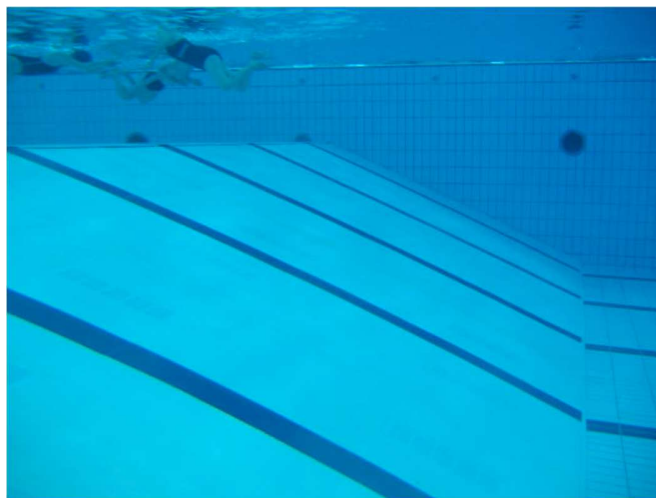




Dossier suivi par Stéphanie BLANCHON  
Direction du SIVOM du Néron  
04.76.75.69.95

# DOSSIER DE PRESSE

UNE NOUVELLE PISCINE INTERCOMMUNALE SUR LES RAILS



## Table des matières

La piscine intercommunale sur les rails.....	3
Nouvelle piscine intercommunale : un projet mûrement réfléchi .....	4
Financement du projet : un budget réaliste.....	5
Le lieu d'implantation : un choix stratégique.....	6
Les grandes lignes de la future piscine intercommunale.....	7
Un futur équipement dimensionné aux besoins des différents publics .....	8
ANNEXE.....	9
Fiche d'identité du SIVOM du Néron .....	9

## La piscine intercommunale sur les rails

Le jeudi 2 avril 2015, le SIVOM du Néron votera une délibération relative à la modification et à l'élargissement de son champ de compétence pour permettre la construction de la nouvelle piscine intercommunale.

La décision politique de construire cet équipement à l'échelon intercommunal constitue un acte fort des élus du SIVOM et correspond à un véritable enjeu de territoire.

Initié depuis plusieurs années, le projet a fait l'objet de plusieurs études et d'une longue réflexion sur sa faisabilité conduite étape par étape.

Si à ce stade les contours précis de la future piscine intercommunale ne sont pas définitivement arrêtés, les grands objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire sont d'ores et déjà définis :

- une nouvelle piscine intercommunale à vocation « sport-loisirs » qui sera composée de deux bassins en partie couverte et d'un bassin en partie extérieure.
- ce nouvel équipement se substituera aux deux piscines intercommunales actuelles (la piscine couverte « Tournesol » à Saint-Martin le Vinoux et la piscine de plein air des « Mails » à Saint-Egrève),
- un budget prévisionnel de 9 millions d'euros,
- une date prévisionnelle de mise en service en 2020.

L'équipement sera construit à Saint-Egrève sur une parcelle de terrain enherbé jouxtant le parc de Fiancey comme l'ont décidé les six Maires des communes membres du Syndicat.

Facile d'accès par la route, ce site offrira également l'avantage d'être directement desservi par la future station du Tram E « Fiancey-Prédieu » implantée à proximité immédiate. La piscine intercommunale fera ainsi partie des nouveaux équipements publics et logements construits le long de la cinquième ligne de Tram de l'agglomération grenobloise comme cela était prévu dans le contrat d'axe signé avec le SMTC.

***Le SIVOM du Néron (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Néron) est un établissement public de coopération intercommunale, regroupant les communes de :***

***Fontanil-Cornillon, Mont-Saint-Martin, Proveyzieux, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Égrève et Saint-Martin-le-Vinoux.***

***Le syndicat est présidé par Jean-Yves Poirier, Maire du Fontanil-Cornillon et son siège est domicilié à l'Hôtel de Ville de Saint-Egrève.***

## Une nouvelle piscine intercommunale : un projet mûrement réfléchi

C'est en 2010 que le SIVOM du Néron a initié un travail de réflexion selon :

1. un examen du contexte territorial,
2. un état des lieux des piscines du SIVOM : piscine Tournesol et piscine des Mails,
3. l'observation de l'environnement aquatique de proximité et analyse comparative,
4. l'analyse des besoins des différents types d'utilisateurs, actuels ou potentiels.

En effet cette réflexion s'est imposée dans le cadre de la problématique piscine qui repose à la fois sur des problèmes de vétusté mais aussi de pratique.

Des diagnostics ont permis de déterminer le coût d'une réhabilitation de l'existant :

- Pour la piscine Tournesol, les travaux de rénovation ont été estimés entre 1,6 et 1,7 million d'euros (valeur 2008);
- Pour la piscine des Mails entre 1,3 et 1,4 million d'euros (valeur 2008).

Cette rénovation consiste en une simple remise à niveau du bâti ne permettant pas d'améliorer l'offre.

D'autre part, une approche économique a permis de préciser que le coût d'exploitation des deux piscines actuelles (900K€) permettra largement de faire fonctionner un nouvel équipement adapté au territoire du Syndicat.

C'est dans le cadre d'une étude de faisabilité confiée au bureau spécialisé « IPK Conseils » que le Sivom du Néron a envisagé l'opportunité de réaliser une nouvelle piscine intercommunale.

**Ainsi, compte-tenu d'une part des caractéristiques techniques des piscines existantes et d'autre part de l'évolution des besoins des divers types d'utilisateurs (scolaires, sportifs et grand public), il est apparu non optimal d'apporter une réponse via la réhabilitation de l'existant.**

**La construction d'une nouvelle piscine s'est imposée comme l'hypothèse la plus pertinente sur le plan financier et au regard des besoins du territoire :**

- envisager une solution nautique pour les 26 000 habitants correspondant à la population actuelle du SIVOM en tenant en compte de l'évolution démographique;
- favoriser l'apprentissage de la natation au public scolaire dans des conditions optimums;
- permettre aux associations sportives une pratique satisfaisante dans le cadre des activités aquatiques fédérales ;
- offrir aux habitants du territoire du syndicat un équipement aquatique correspondant aux pratiques actuelles « sport loisir » de la natation.

**Les Maires du Sivom du Néron portent un fort intérêt à l'activité aquatique qui reste un axe pédagogique et d'animation important du territoire.**

## Le financement du projet : un budget réaliste

Dès l'origine, les élus du SIVOM du Néron ont souhaité définir un cadre de financement réaliste pour le nouvel équipement avec pour objectifs :

- un recours à l'emprunt adapté aux capacités de remboursement du SIVOM ;
- une recherche de financements extérieurs pour ce type de construction;
- une hausse modérée de la fiscalité Sivom pour les familles ;
- une valorisation du patrimoine du syndicat.

Les orientations prises dans l'élaboration des grandes lignes du projet sont étroitement liées aux perspectives de financement.

**En prenant en compte ces différents critères, le budget prévisionnel de construction de la future piscine a donc été fixé à 9 millions d'euros financés par :**

- un autofinancement d'environ 1 million d'euros
- au moins deux millions d'euros de subventions en provenance des instances fédérales de la natation, de l'Etat et des collectivités territoriales (Département et Région)
- la vente de patrimoine appartenant au SIVOM pour un montant de 400 000 euros
- un emprunt de 5,5 millions d'euros dont les annuités seront financées par les recettes d'exploitation et par une hausse très limitée de la fiscalité des ménages sur la part Sivom.

## Le lieu d'implantation : un choix stratégique

Par ailleurs, le choix du site d'implantation de la future piscine a également fait l'objet d'une longue réflexion en prenant en compte des impératifs d'aménagement du territoire et des possibilités foncières.

Il est apparu évident que ce nouvel équipement devrait être construit à un emplacement stratégique au regard de son positionnement dans le territoire par rapport aux établissements scolaires des communes, de sa desserte par la route ou les modes doux de déplacement et bien sûr par l'arrivée du Tram E.

**C'est ainsi que l'ensemble des élus du SIVOM et des six Maires des communes membres ont décidé de choisir comme lieu d'implantation pour la future piscine intercommunale une parcelle de terrain enherbé jouxtant le parc de Fiancey à Saint-Egrève.**

**Le lieu retenu présente plusieurs avantages :**

- il est situé sur le principal axe routier traversant le territoire des communes membres et donc facile d'accès en bus et en Tram, mode doux (piéton/cycle) ou en voiture;
- il est à proximité des deux collèges, Barnave et Chartreuse ;
- il offre suffisamment d'espace pour réaliser un équipement qui s'intégrera harmonieusement à son environnement ;
- il sera directement desservi par la future station du Tram E « Fiancey-Prédieu » implantée à proximité immédiate. La piscine intercommunale fera ainsi partie des nouveaux équipements publics et logements construits le long de la cinquième ligne de Tram de l'agglomération grenobloise comme cela était prévu dans le Contrat d'axe signé avec le SMTC.
- la présence de parkings à proximité (env. 80 places mutualisées) composés :
  - du parking de l'ancienne station TOTAL avec 39 places de stationnement + 2 places pour les bus
  - du parking du Parc Fiancey avec env. 40 places de stationnement

Ainsi, il a été décidé de ne pas réaliser d'aire de stationnement dédiée et implantée sur le site de la piscine ; ce qui permet de réduire l'emprise foncière du projet.

### **A noter**

La zone d'implantation du futur équipement aquatique est concernée par une orientation d'aménagement prévue dans le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Egrève. Cette zone « NA » prévoit notamment « la construction d'équipements publics à vocation sportive et de loisirs s'ils s'insèrent sans dommage dans l'environnement ».

1,5 hectare du terrain concerné est par ailleurs situé en « zone humide ». Cette contrainte sera nécessairement prise en compte pour toute construction. Le PLU de Saint-Egrève prévoyant à cet effet des solutions d'aménagements de surfaces drainantes spécifiques (végétalisation notamment) et une intégration paysagère optimale (espace paysager arboré et fleuri en prolongement du Parc de Fiancey.)

## Les grandes lignes de la future piscine intercommunale

En 2014, le SIVOM a confié au Bureau d'étude ADOC (spécialisé dans le domaine des équipements sportifs et de loisirs) une mission de programmation pour définir les contours de la nouvelle piscine intercommunale.

Au regard des études antérieures et des différents constats, le cabinet ADOC a réalisé un projet de programme de la future piscine intercommunale répondant à la fois aux besoins des scolaires, des associations sportives et du grand public.

**Pour un territoire tel que celui du SIVOM du Néron, le constat conduit à définir un besoin global raisonnable en m<sup>2</sup> de bassins de l'ordre d'environ 700 m<sup>2</sup> au total.**

**La création d'une halle des bassins dotée :**

- d'un bassin sport/apprentissage/aquagym intérieur de 25 m x 15 m soit 375 m<sup>2</sup> (6 couloirs de 2,5 m transformable en 7 couloirs de 2,143 m) ;
- d'un bassin de récupération/apprentissage intérieur de 120 m<sup>2</sup> doté d'une rampe de mise à eau et de 3 couloirs de 2 m x 15 m.

**L'aménagement d'espaces extérieurs dotés :**

- d'un bassin extérieur de loisirs de 200 m<sup>2</sup>
- d'une terrasse en correspondance avec la halle des bassins (100 m<sup>2</sup>) ;
- de pelouses-solarium (1 500 m<sup>2</sup>).

### LE CONCEPT GLOBAL

**Une piscine orientée prioritairement vers l'apprentissage, la pratique sportive, les activités collectives et familiales.**

- Véritable lieu d'apprentissage pour les scolaires du territoire,
- Centre de pratique sportive pour les associations du SIVOM (cadre fédéral)
- Véritable centre de vie intercommunale, de conception moderne et économiquement maîtrisée, accueillant de multiples cours et animations,
- Lieu d'animation et d'activités pour les Centres de Loisirs,
- Permettant au grand public de s'adonner à la nage en ligne et à l'entretien physique, mais aussi à des pratiques familiales,
- Contribuant à améliorer la qualité de vie dans notre intercommunalité de proximité et de la sorte à améliorer le service aux personnes

## Un futur équipement dimensionné aux besoins des différents publics

- **Publics scolaires**

Lors des études de faisabilité et de pré-programmation, une évaluation fine des besoins scolaires du 1er et 2nd degré (jusqu'au collège) a été effectuée. Pour répondre confortablement aux besoins scolaires et disposer de « marges » pour l'accueil de groupes spécifiques (scolaires UNSS, foyers spécialisés,...) ou encore de lycéens, **plus de 1 100 séances doivent être mises en place au sein de l'équipement.**

La future piscine proposera en outre des vestiaires groupes de manière à pouvoir accueillir 2 classes en simultané dans l'établissement (4 vestiaires groupes permettant une séparation par demie-classe entre filles et garçons).

- **Publics sportifs**

Plusieurs associations sportives pratiquent actuellement leurs disciplines à la piscine tournesol de Saint-Martin-le-Vinoux. Une fois que cette piscine aura fermé ses portes, ces pratiquants seront accueillis dans le nouvel équipement.

**La future piscine devra ainsi permettre la pratique dans de bonnes conditions de la natation course pour les clubs de natation, de triathlon et de la plongée.**

Ce qui suppose de prévoir des bassins adaptés (profondeurs et matériels) et les équipements d'accompagnement correspondants (gradins de 2 niveaux pour spectateurs, espace de regroupement, locaux club et locaux de rangement).

- **Grand public**

La partie couverte de l'équipement permettra de répondre à la pratique de natation longueur et d'activités encadrées de type aquagym et cours de natation.

**Le bassin extérieur offrira une dimension « loisirs » à l'offre de l'équipement en période estivale.**

### Les fréquentations prévisionnelles

**La fréquentation grand public** est évaluée à 78 000 entrées.

Pour mémoire la fréquentation actuelle des deux piscines est en moyenne de 50 000 entrées.

**Le nombre d'entrées scolaires** a, quant à lui, été déterminé en lien avec les besoins scolaires évalués. Pour rappel, plus de 1 100 créneaux seront mis en place, ce qui, sur la base d'une classe moyenne de 25 élèves, représente environ 28 800 entrées scolaires.

**La fréquentation des sportifs** est estimée à environ 25 000 entrées.



## ANNEXE

### Fiche d'identité du SIVOM du Néron

Le SIVOM du Néron est aujourd'hui un syndicat à la carte composé de compétences obligatoires et optionnelles.

Il est présidé par Jean-Yves Poirier, Maire du Fontanil-Cornillon et son siège est domicilié à l'Hôtel de la Ville de Saint-Egrève.

Regroupant les Communes du Fontanil-Cornillon, de Mont-Saint-Martin, Proveyzieux, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Egrève et Saint-Martin-le-Vinoux, représentant un total de 26 000 habitants, le Syndicat a développé la coopération intercommunale par la réalisation et la gestion d'équipements sportifs.

Aussi, il a choisi de développer ses compétences sportives selon une réflexion entamée depuis plusieurs années, d'après une volonté de mutualiser les moyens et par solidarité.

Certaines communes adhérentes au Syndicat ont ainsi choisi de transférer progressivement au SIVOM du Néron la charge de fonctionnement de leurs équipements sportifs, dont elles restent propriétaires (ex : la piscine des Mails propriété Ville de Saint-Egrève). Le Syndicat intervient en tant que gestionnaire de l'équipement.

Par ailleurs, le SIVOM du Néron a réalisé des équipements sportifs, pour lesquels il est propriétaire (ex : la piscine Tournesol).

#### Le Syndicat est ainsi doté de deux compétences Equipements sportifs :

- « La gestion des équipements sportifs à usage intercommunal » qui concerne les équipements qui sont propriétés des communes ;
- « La réalisation et gestion d'équipements sportifs intercommunaux » qui concerne les équipements qui sont propriétés du SIVOM.

### Repères historiques

En décembre 1968, six communes de l'ex canton de Saint-Egrève (Saint-Egrève, Fontanil-Cornillon, Saint-Martin-le-Vinoux, Proveyzieux, Mont-Saint-Martin, Quaix en Chartreuse) créent le S.I.E.R.G.E.S. : un « SIVU » - Syndicat Intercommunal à Vocation Unique ayant pour compétence l'enseignement secondaire.

Équipements collectifs réalisés par le S.I.E.R.G.E.S. :

- 1972 : le Collège Chartreuse à Saint-Martin-le-Vinoux,
- 1974 : le terrain de plein air à Saint-Martin-le-Vinoux,
- 1976 : la Piscine Tournesol à Saint-Martin-le-Vinoux,
- 1977 : le Lycée Professionnel F. Dolto au Fontanil-Cornillon,
- 1978 : le Gymnase L. Terray au Fontanil-Cornillon et son plateau sportif,
- 1983 : le Gymnase J. Longo à Saint-Martin-le-Vinoux

En septembre 1987, le S.I.E.R.G.E.S. (SIVU) devient le SIVOM - Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple - du Néron.

Dans les années suivantes, le Syndicat intervient dans les domaines du traitement des déchets ménagers, de l'économie et du social :

- 1992 : construction de la déchetterie intercommunale à Saint-Egrève ;
- 1994 : service des ordures ménagères assuré pour l'ensemble des communes membres.
- 1999 : Création de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Néron (MEEN) et du Centre de Planification Familiale à Saint-Egrève.

Dans les années 2000, le SIVOM du Néron adopte de nouvelles compétences dans le domaine du sport.

Dès le début des années 2000, le Syndicat se mobilise autour de la prise de nouvelles compétences relatives au sport.

En 2003 le Sivom du Néron organise les « Assises du Sport » et conduit une réflexion concertée autour d'un colloque et des tables rondes avec le mouvement sportif.

Cette démarche a permis d'orienter la réflexion des élus vers une politique d'éducation sportive.

En 2005, les compétences Ordures Ménagères et Déchetterie sont transférées à la Métro.

Le Syndicat modifie ses statuts dans un souci d'harmoniser et de regrouper ses compétences : Deux nouvelles compétences sont ainsi créées :

« Gestion des équipements sportifs à usage intercommunal » (équipements propriétés Villes)

« Réalisation et gestion d'équipements sportifs intercommunaux » (équipements propriétés Sivom)

En 2006, le Sivom du Néron renforce sa mobilisation au sein de la Commission de Gestion des Equipements Sportifs qui devient plus active.

La même année, le Syndicat prépare la construction de nouveaux équipements sportifs intercommunaux sur la commune de Saint-Martin-le-Vinoux.

En 2007, de nouveaux équipements intercommunaux sont mis en service à Saint-Martin-le-Vinoux :

- une salle spécifique d'arts martiaux
- un terrain de football synthétique et ses vestiaires
- le plateau d'Education Physique et Sportive du Collège Chartreuse

Parallèlement, le Syndicat élargie la compétence « Gestion des équipements sportifs à usage intercommunal » suite au transfert de nouveaux équipements communaux au sein du SIVOM :

- les terrains du parc de Vence à Saint-Egrève
- les terrains sportifs du Fontanil-Cornillon

D'autre part une nouvelle compétence est créée : « la Politique d'éducation sportive » qui s'adresse aux clubs sportifs ayant fait l'objet d'un regroupement sur au moins deux communes du territoire du Syndicat. Cette compétence limitée aux catégories jeunes sera élargie en 2014 pour intégrer l'ensemble des catégories dans les statuts du Syndicat. Seuls le 2RFC pour le football et le RCCN pour le rugby se sont constitués en clubs intercommunaux. Elle a pour objet l'accompagnement à la pratique sportive.

Depuis 2005, le Sivom du Néron a pris de nouvelles dispositions pour permettre aux communes du balcon (Mont-Saint-Martin, Proveysieux et Quaix en Chartreuse) de bénéficier de l'ensemble des compétences sportives et des équipements qui s'y rattachent. Ainsi une participation forfaitaire rendra unanime les compétences sportives du Syndicat.

En 2008 le Syndicat réalise un diagnostic technique des équipements sportifs dont il est propriétaire. Cette étape marquera le début d'une réflexion relative à la problématique piscine.